

Compte rendu – Session de travail du mardi 7 novembre 2023

Compte rendu de la session de travail tenue par les membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières le 7 novembre 2023 en présence des journalistes à la salle de la Commission permanente et par visioconférence.

Sont présents les membres suivants : Mme Pascale Albernhe-Lahaie, M^e François Bélisle, Mme Maryse Bellemare, M. Jonathan Bradley, M. Dany Carpentier, M. Daniel Cournoyer, M. Richard W. Dober, M. Pierre-Luc Fortin, M. Alain Lafontaine, M. Jean Lamarche, M. René Martin, M. Pierre Montreuil et M. Luc Tremblay.

Sont absentes : Mme Geneviève Auclair et Mme Sabrina Roy.

Examen, suivi (sauf huis clos) et approbation du compte rendu de la session de travail ordinaire de la rencontre du 17 octobre 2023

Sujet	Aucune modification n'est apportée au compte rendu de la session de travail ordinaire du 17 octobre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Analyse des points à l'ordre du jour de la séance publique

Sujet

Des questions sont posées en lien avec les points 3, 4, 12, 15, 16, 20, 24, 33, 34, 36, 38, 40, 42, 51, 54 et 68 de l'ordre du jour.

Plus précisément, au point 3, M^e François Bélisle croyait que le PIIA dans les deux secteurs permettrait de les unifier et d'avoir des maisons luxueuses des deux côtés. Il demande si c'est bien le cas. M. Dominic Thibeault répond que c'est bel et bien le cas.

Au point 4, M. Dany Carpentier demande si l'autodéclaration fonctionne bien auprès des entreprises. M. Dominic Thibeault répond que ce n'est pas vraiment le cas.

Au point 12, M. Dany Carpentier souhaite en savoir plus sur la modification du règlement. M^e Annie Pagé répond que la modification fait suite à un dossier qui a été amené devant les tribunaux et que la Ville a perdu. La modification impute dorénavant la responsabilité de la neige poussée dans la rue au propriétaire d'un immeuble.

Au point 15, M. Pierre-Luc Fortin demande ce qu'est le Carrefour du capital humain. M. François Vaillancourt répond qu'il s'agit du bureau Ressources humaines de l'Union des municipalités du Québec qui comprend notamment la formation, le recrutement et les assurances.

Au point 16, M. Dany Carpentier affirme être surpris qu'une partie de la couverture végétale soit retirée. M. Alain Lafontaine répond que le propriétaire démantèlera ses abris Tempo et plantera une haie autour du terrain. M. Dominic Thibeault ajoute que cette dérogation a été recommandée par le Comité consultatif d'urbanisme en raison du retrait des abris temporaires et de l'instauration d'une zone tampon.

Au point 20, M. Dany Carpentier demande si l'hôtel se trouvera au troisième étage. M. Robert Dussault répond que le rez-de-chaussée sera occupé par des commerces, deux autres étages par des bureaux et que la réception de l'hôtel sera située au troisième étage de l'immeuble.

Au point 24, M. Dany Carpentier demande si cette dérogation autorise les véhicules à reculer directement dans la rue. M. Dominic Thibeault répond que cette résolution a déjà été adoptée, mais qu'il faut l'adopter de nouveau en raison d'une erreur de chiffres.

Au point 33, M. Pierre-Luc Fortin affirme que de se départir d'un bâtiment pour quarante ans est une lourde décision. Il souhaite en savoir plus sur le plan financier, car il y aura des répercussions sur l'Île Saint-Quentin qui demandera des compensations à la Ville pour la perte de revenus liée aux opérations du pavillon Jacques-Cartier. M. Pierre Montreuil répond que les demandes ont été analysées par la Direction de la culture, des loisirs et de la vie communautaires et acceptées par la Marina, ce qui en fait une entente gagnant-gagnant. M. Richard W. Dober demande le report du point afin d'avoir plus de temps pour étudier les détails de l'entente puisqu'il s'agit d'un dossier complexe. Les membres du conseil discutent de la demande et décident de conserver le point à l'ordre du jour. Les membres discutent ensuite de revenus (bail, emphytéose, location de salles, restaurant) et de désuétude du bâtiment actuel.

Au point 34, Mme Pascale Albernhe-Lahaie souhaite préciser que c'est une majorité des membres du conseil qui s'est prononcée sur la question puisqu'elle a émis certaines réserves. Elle craint qu'en privatisant les berges de la rivière Saint-Maurice, on mette en péril un plan de développement de la rivière lorsque Transports Canada se sera prononcé sur la vitesse des embarcations sur la rivière. Selon elle, l'Île Saint-Quentin est un joyau qu'il faut préserver et la cession en emphytéose est un pas en arrière. Elle affirme de plus que la population sera pénalisée, car les locations de salles seront plus coûteuses et que l'obligation de faire des affaires avec le traiteur sur place coûtera aussi plus cher à la population. Les membres du conseil discutent de mandat de gestion, des améliorations qui seront apportées au bâtiment, d'accès pour la population, de droit d'entrée pour le restaurant et du plan directeur de 2019 de l'île. M. Robert Dussault précise que les berges de la rivière Saint-Maurice ne sont pas privatisées par cette entente.

Au point 36, Mme Pascale Albernhe-Lahaie demande quel sera l'impact de ce règlement d'emprunt sur le budget annuel de la Ville. M. Dominic Thibeault répond que le règlement d'emprunt a des répercussions sur la quote-part de la Ville qui représente 52 % de l'ensemble. M. Jean Lamarche précise que la Ville de Trois-Rivières ne paiera pas 52 % du règlement d'emprunt de 8 millions \$. Mme Albernhe-Lahaie souhaite aussi savoir quel est le réel pouvoir de la Ville et son rôle dans ce dossier puisque le projet est déjà ficelé. M. Dany Carpentier répond que le conseil a délégué un de ses membres qui siège au conseil d'administration d'Énergycycle. M. Lamarche ajoute qu'Énergycycle est une société publique et que toute la population peut poser des questions.

Au point 38, M. Dany Carpentier souhaite que le conseil honore la lettre de garantie initialement prévue et qu'il ne libère pas la caution avant que la construction de la bâtisse ne soit terminée. La suite de la discussion se tiendra à huis clos.

Au point 40, M^e François Bélisle rappelle que le conseil avait refusé de vendre le bâtiment. Il annonce qu'il demandera le vote si le point n'est pas retiré puisqu'il souhaite attendre d'obtenir le bon prix. M. Richard W. Dober souhaite quant à lui attirer l'attention sur le stationnement et demande si la Ville est en train d'instaurer un monopole du stationnement au centre-ville. Il affirme que le bâtiment pourrait être utilisé à d'autres fins, notamment pour accueillir des organismes qui sont étouffés par le prix de leur loyer. M^e Bélisle affirme quant à lui que le point aurait dû être rediscuté en plénière. M. Jean Lamarche indique que la suite de la discussion se tiendra à huis clos.

Au point 42, M^e François Bélisle tient à s'assurer que le bâtiment qui sera bâti à la suite de la vente du terrain aura réellement une occupation du sol de 40 %. M. Dominic Thibeault confirme que l'occupation au sol de ce condo industriel atteint deux fois la cible recherchée, soit 40 %.

Au point 51, M^e François Bélisle demande si la résolution n'avait pas été adoptée à une séance précédente. M^e Yolaine Tremblay répond que l'autorisation de donner avait été adoptée et non pas l'entente.

Au point 54, M. Pierre-Luc Fortin demande s'il arrive fréquemment que la Ville dépense des revenus avant la fin de l'année en cours. M. François Vaillancourt répond que la Ville doit avoir une marge de manœuvre de 2 % à 3 %. M. Fortin demande ensuite si ce montant (500 000 \$) sera déjà « canné » et si les surplus sont assujettis à la politique sur les excédents. M. Vaillancourt répond que la politique est suivie à la lettre. M^e Annie Pagé explique que pour limiter l'augmentation des primes, il a fallu revoir les franchises. De plus, la Ville a reçu beaucoup de réclamations cette année.

Au point 68, Mme Pascale Alberne-Lahaie affirme que deux pièces sont jointes à la Politique sur la viabilité hivernale et qu'une d'elles désigne les trottoirs qui ne seront pas déneigés. M^e Yolaine Tremblay indique que la politique doit être approuvée par le conseil. Mme Alberne-Lahaie demande si le nombre de kilomètres de trottoirs déneigés est inscrit dans la politique. Mme Cynthia Simard répond que ce n'est pas le cas, mais qu'il est question des niveaux de services 2024. Mme Alberne-Lahaie souhaite avoir une précision sur ce qui sera voté ce soir, la politique ou les coupes de services. M. Alain Lizotte répond que la politique décrit la cible à atteindre, et c'est elle qui devra être adoptée ce soir. Quant aux niveaux de services, ils ont été déterminés en février 2023. Mme Alberne-Lahaie affirme être en désaccord avec les niveaux de services pour l'hiver 2024 et trouve inacceptable que des trottoirs ne soient pas déneigés dans son district cet hiver. Les membres du conseil discutent de la capacité des dépôts à neige, de la capacité de réalisation des entrepreneurs, du moment où les niveaux de services ont été adoptés et proposent d'aborder de nouveau le sujet au comité Assurer la mobilité durable dans la Ville.

M. Dominic Thibeault annonce que les points 11 et 18 à 21 feront l'objet d'une consultation publique ce soir.

M. Dominic Thibeault précise que le point 27 est une recommandation négative pour de l'affichage commercial. M^e Yolaine Tremblay demande si les membres du conseil sont d'accord avec la recommandation négative sinon, elle devra modifier la résolution. Les membres du conseil sont d'accord. M. Thibeault ajoute que le point 31 est une recommandation partielle pour une dérogation mineure afin de limiter la hauteur du mur et la porte de garage.

M^e Yolaine Tremblay annonce que le point 7 sera retiré en l'absence de Mme Geneviève Auclair et que deux points seront ajoutés en Affaires nouvelles : une convention avec le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs et la Société en commandite Trimco CMG et l'adjudication d'un contrat pour la réhabilitation du ponceau de la côte Richelieu.

Décision : Retirer le point 7 de l'ordre du jour de la séance publique. Ajouter deux points en Affaires nouvelles.

Responsable de l'exécution : Direction du Greffe, gestion des documents et archives.

Échéancier / suivi : Séance du 7 novembre 2023.

Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.

Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.

Point des élus et élus municipaux

Sujet	Le sujet est retiré séance tenante et est reporté à la session de travail du 21 novembre 2023.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Tour de table des présidentes et présidents des comités (partie publique)

Sujet	En raison d'une contrainte de temps, aucun tour de table n'est fait.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	

Point de l'administration publique

Sujet	Aucun point n'est discuté. M. Jean Lamarche annonce ne pas vouloir défaire les chaînes de services transversales pour intégrer les Travaux publics et que la question sera discutée à une prochaine réunion du 5 ^e mardi.
Décision : s. o.	
Responsable de l'exécution : s. o.	
Échéancier / suivi : s. o.	
Qui est arrivé ou a quitté pendant ce point (élu) – heure : s. o.	
Documents remis, discutés, projetés ou écoutés : s. o.	